

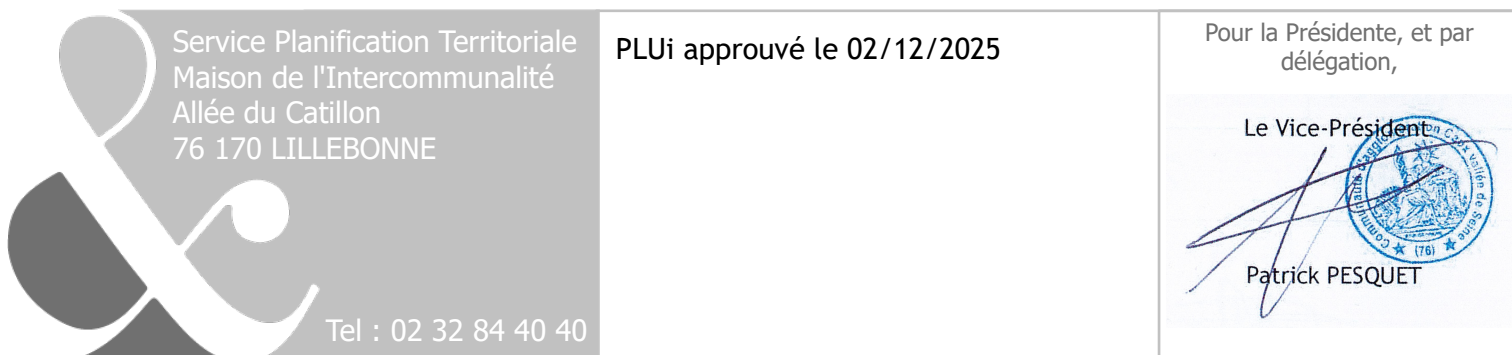
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.3 - Planche 1 : délimitation des zones

Plan n° 18

Communes(s) concernée(s) :
Lanquetot

Echelle : 1 / 5 000



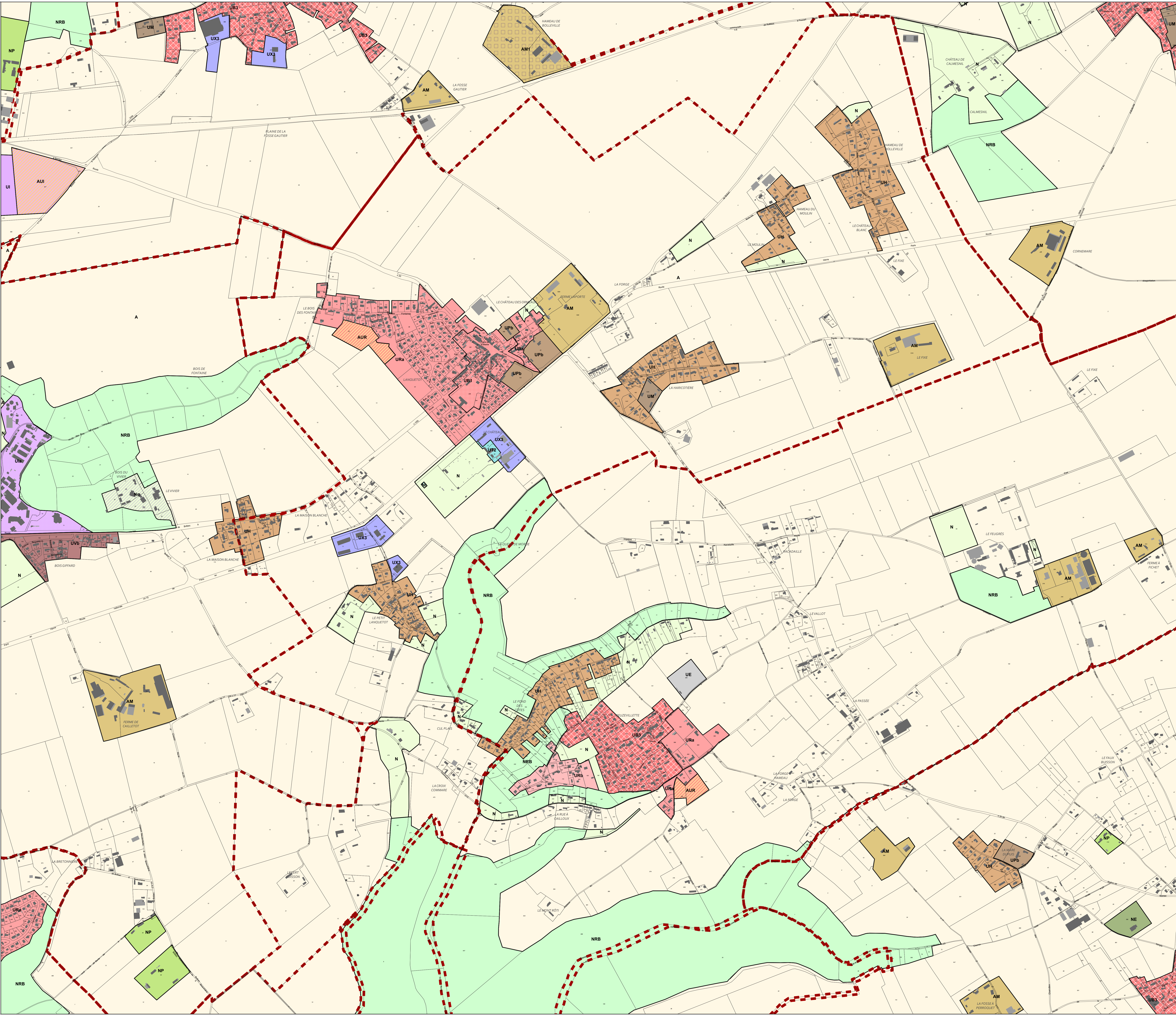
LEGENDE

Informations cadastrales

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles cadastrales
- Limite communale

Zonage

- UVb Zone urbaine de centre-ville en périphérie du cœur de ville
- UB1 Zone urbaine de centre-bourg
- UB3 Zone urbaine de centre-bourg
- URa Zone urbaine résidentielle à moyenne densité
- URb Zone urbaine résidentielle à faible densité
- UH Zone urbaine de hameau
- UM Zone urbaine de clos-masure
- UPb Zone urbaine d'intérêt paysager
- UX3 Zone urbaine de secteur diffus à vocation économique
- UI Zone urbaine à vocation industrielle
- UIa Zone urbaine à vocation industrielle
- UE Zone urbaine à vocation d'équipement
- UT2 Zone urbaine à vocation touristique
- AUR Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat
- AUI Zone d'urbanisation future à vocation industrielle
- A Zone agricole
- AM Secteur agricole accueillant des exploitations agricoles en clos-masure
- AM1 Secteur agricole accueillant des exploitations agricoles en clos-masure
- N Zone naturelle
- NP Secteur naturel d'intérêt patrimonial
- NE Secteur naturel d'équipement
- Nt STECAL à vocation touristique
- Nq STECAL pour l'accueil d'équipements publics
- NRB Zone naturelle de réservoir de biodiversité



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique
Tome 4.4 - Planche 2 : prescriptions graphiques 1

Plan n° 18

Commune(s) concernée(s) :
Lanquetot

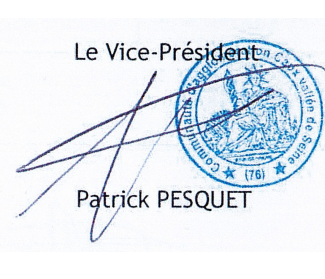


Echelle : 1 / 5 000



Service Planification Territoriale
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Catillon
76 170 LILLEBONNE
Tel : 02 32 84 40 40

PLUI approuvé le 02.12.2025

Pour la Présidente, et par
délégation,
Le Vice-Président

PATRICK PESQUET

LEGENDE

Informations cadastrales

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles cadastrales
- Limite communale

Prescriptions ponctuelles

- Arbre isolé à préserver ou à créer
- Mare à préserver ou à créer
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Prescriptions linéaires

- Fossé à préserver ou à créer
- Cheminements doux à préserver, à créer, à modifier
- Mur, muret ou pilier patrimonial et traditionnel à protéger
- Talus non planté à préserver ou à créer
- Haie ou talus planté de haies à préserver ou à créer
- Alignement arboré ou talus planté d'arbres à préserver ou à créer
- Alignement arboré ou talus plantés d'arbres de haut-jet à préserver ou à créer
- Cours d'eau

Prescriptions surfaciques

- Périmètre de risques technologiques
- Verger à préserver ou à créer
- Espace boisé classé à protéger ou à conserver
- Corridor écologique local à protéger
- Lisière forestière
- Emplacement réservé aux installations d'intérêt général
- Emplacement réservé aux ouvrages publics
- Emplacement réservé aux voies publiques
- OAP sectorielles
- OAP thématiques clos-masure
- Élément bâti d'intérêt architecturale moyen à conserver
- Élément bâti d'intérêt architecturale fort à conserver
- Cone de vue à préserver
- Coupure d'urbanisation à maintenir
- Aléa effondrement de cavités souterraines
- PICS à consulter pour les cavités

